

Etude de l'ASSM sur l'attitude du corps médical face à l'assistance au suicide

Démarrage de l'enquête quantitative début mars 2014

Académie Suisse des Sciences
Médicales (ASSM)

Au printemps 2013, l'Académie Suisse des Sciences Médicales (ASSM) a mis au concours une étude dont le but est d'analyser l'attitude du corps médical face à l'assistance au suicide. L'étude est réalisée par les partenaires du projet «Brauer & Strub | Medizin Ethik Politik» et le «Büro Vatter AG». Les objectifs de cette étude sont, d'une part, d'acquérir des connaissances concernant les expériences pratiques en matière de l'assistance médicale au suicide et, d'autre part, de cerner l'attitude des médecins face au suicide médicalement assisté. Une enquête auprès d'un

une étude scientifique et donc représentative, des différentes opinions présentes au sein du corps médical. La première phase du projet est d'ores et déjà clôturée. Elle consistait en des entretiens qualitatifs avec des médecins choisis, issus de différentes disciplines médicales. Ce faisant, les responsables du projet ont veillé à garder un rapport équilibré entre les attitudes favorables et celles non favorables à l'assistance au suicide. Les résultats ont été discutés au sein de la Commission Centrale d'Ethique de l'ASSM et intégrés dans le questionnaire de l'enquête quantita-

**«Nous vous sommes reconnaissants d'y participer si vous y êtes
invités – vos réponses sont importantes.»**

échantillon représentatif du corps médical vient d'être ouverte. Nous vous sommes reconnaissants d'y participer si vous y êtes invités – vos réponses sont importantes.

Cette étude a été initiée suite aux débats controversés autour de la réglementation de l'assistance médicale au suicide, en 2012. Les directives de l'ASSM, qui font partie du Code de déontologie de la FMH, admettent la possibilité d'une assistance médicale au suicide comme un acte exceptionnel devant satisfaire des critères plus exigeants que ceux requis par la réglementation générale de l'assistance au suicide, en vigueur en Suisse. Dans sa prise de position du 20 janvier 2012, la Commission Centrale d'Ethique de l'ASSM soulignait que l'augmentation des cas de suicides assistés relève de la responsabilité de l'ensemble de la société et que cette responsabilité ne peut être déléguée au corps médical. Elle insistait par ailleurs sur la nécessité de mener un débat de fond sur les conditions dans lesquelles une assistance au suicide peut être fournie.

Dans ce contexte, il est décisif pour l'ASSM de pouvoir disposer d'une vue d'ensemble, basée sur

l'étude qui vient d'être ouverte. Le questionnaire écrit sera adressé à environ 5000 médecins. Il comprend cinq thématiques principales:

1. L'attitude des médecins face à l'assistance au suicide: sur le fond et par rapport à des groupes de patients particuliers.
2. L'attitude des médecins concernant le rôle éthiquement justifiable du corps médical en matière d'assistance au suicide.
3. La disposition des médecins à participer à un suicide assisté.
4. Les expériences des médecins en matière de suicide médicalement assisté.
5. Les restrictions et mesures de protection dans le contexte de l'assistance médicale au suicide.

Les résultats de l'étude seront disponibles en automne 2014. Ils constitueront la base de la discussion, interne dans un premier temps, menée au sein de l'ASSM, et seront publiés par la suite.

Correspondance:
Susanne Brauer, PhD
Responsable du projet
Brauer & Strub
Medizin Ethik Politik
Winterthurerstrasse 464
CH-8051 Zurich
brauer[at]brauerstrub.ch